

Rapport mondial du PGO

Initiatives de lutte contre la corruption

# Propriété effective

---

# Principaux éléments

La transparence en matière de propriété effective représente désormais un moyen essentiel de lutter contre la corruption, d'enrayer les flux financiers illicites et de lutter contre l'évasion fiscale. En réponse, des gouvernements variés comme le Danemark, le Kenya, le Nigéria et le Royaume-Uni se sont engagés à publier des informations sur la propriété effective.<sup>1</sup> Cependant, comparés aux membres plus importants du PGO, très peu parmi ces pays ont pris des engagements à ce jour. À l'avenir, les nouveaux engagements en matière de propriété effective devront pouvoir résoudre quatre problèmes clés :

- **Le renforcement des exigences en matière de divulgation.** Il est fondamental de renforcer les exigences légales et réglementaires sous-jacentes relatives à la divulgation de différents types de propriété dans divers mécanismes juridiques pour assurer des processus plus efficaces et transparents.
- **L'amélioration de l'interexploitabilité de l'information.** L'application de normes communes telles que la norme de données sur la propriété effective et la liaison des informations sur la propriété avec d'autres domaines politiques peuvent permettre de faire le suivi de l'argent et des actifs de différents secteurs et juridictions.
- **La vérification des informations enregistrées.** Les données ouvertes sur la propriété effective, combinées à des systèmes de vérification robustes, permettent d'assurer des données précises et utilisables.
- **La participation des citoyens au suivi et à la responsabilisation.** Des canaux de responsabilisation informels et formels permettent aux citoyens d'utiliser activement les données relatives à la propriété pour déceler des réseaux de corruption.



La création d'entreprises est un moyen simple et efficace pour dissimuler une identité. Dans la plupart des pays, une entreprise peut être créée sans divulguer l'identité de la personne qui contrôle ou tire profit de l'activité, c'est-à-dire du propriétaire effectif. Les criminels peuvent assigner des actionnaires « désignés » afin que ceux-ci figurent sur des documents officiels, désigner d'autres entités juridiques comme « propriétaires », créant ainsi une chaîne d'entreprises, souvent transfrontalières, qu'il est difficile pour les enquêteurs de localiser. Par exemple, il a fallu deux ans et demi aux autorités pour rassembler suffisamment de preuves de détournement de fonds contre l'ancien banquier kazakh, Mukhtar Ablyazov,<sup>2</sup> qui avait utilisé une chaîne de huit entreprises pour dissimuler ses crimes.

Les entreprises anonymes sont souvent utilisées pour masquer la corruption. Selon la Banque mondiale, environ 70 % des cas de corruption les plus importants enregistrés entre 1980 et 2010 concernaient des sociétés anonymes.<sup>3</sup> Aux États-Unis seulement, les autorités ont estimé que 300 milliards de dollars US étaient générés chaque année sous forme de revenus illicites et d'activités non assujetties à l'impôt sur le revenu, principalement en raison de l'abus de structures d'entreprises.<sup>4</sup> Ces structures peuvent également être utilisées pour dissimuler des rapports illicites entre des représentants du gouvernement et des entreprises qui participent aux processus lucratifs d'approvisionnement public. D'après les estimations, les gouvernements à l'échelle mondiale dépensent chaque année 9,5 billions de dollars US dans les processus d'approvisionnement public et 25 % de cette somme pourraient être perdus à cause de la corruption ou de la fraude.<sup>5</sup>

Des structures d'entreprise complexes sont également utilisées pour l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent. Comme l'illustrent les Panama<sup>6</sup> Papers et les Paradise Papers,<sup>7</sup> des structures d'entreprise complexes permettent aux particuliers de transférer des fonds d'un pays à l'autre sans alerter les autorités fiscales. De telles structures peuvent être utilisées pour

blanchir de l'argent de source illicite ou réduire le fardeau fiscal de l'entreprise. En ce qui concerne les secteurs pétrolier, gazier et minier, la perte de ces recettes fiscales pour un pays peut rapidement augmenter. Selon les estimations, 1 billion de dollars US en recettes fiscales perdues sont détournés de pays en développement au moyen de sociétés fictives qui dissimulent leurs propriétaires effectifs.<sup>8</sup> (Voir « Bon à savoir Propriété de l'entreprise 101 » à la page suivante pour les définitions.)

## BON À SAVOIR

### Propriété de l'entreprise 101



“Entre 2010 et 2014, des criminels russes ont utilisé la Deutsche Bank pour transférer de l'argent dans le système financier occidental. L'argent impliqué pourrait atteindre 80 milliards de dollars, estiment les détectives.” Photographie de Deutsche Bank

#### Qu'est-ce qu'un « propriétaire réel » (ou propriétaire effectif)?

Un propriétaire réel est la personne (ou les personnes) qui possède(nt), contrôle(nt) ou bénéficie(nt) ultimement d'une entité (ou de toute autre forme de mécanisme juridique). Il convient de noter que le propriétaire réel peut différer du propriétaire légal de la société, c'est-à-dire de la personne physique ou morale qui détient directement l'entité. Bien que les deux puissent être identiques, ils peuvent également différer dans le cas d'une petite entreprise comprenant un seul propriétaire. En réalité, dans le cas de structures d'entreprise complexes et opaques, les propriétaires légaux sont souvent des entreprises ou des individus avec peu de contrôle effectif. Dans ces cas, un ensemble de propriétaires légaux peut dissimuler le propriétaire réel, c'est-à-

dire l'individu au bout de la chaîne, celui qui contrôle ultimement l'entité.

#### Qu'est-ce qu'une « société prête-nom »?

Les sociétés prête-nom sont des entités juridiques qui ne sont pas opérationnelles et ne détiennent pas d'actifs ou de personnel. Si ces structures d'entreprise ont souvent des fonctions légitimes, elles représentent également un type attrayant de société anonyme pour les blanchisseurs d'argent, qui peuvent les utiliser en combinaison avec d'autres techniques (souvent légales) pour dissimuler leur identité aux autorités gouvernementales et pour acheminer des fonds au-delà des frontières.

---

# Les arguments en faveur de la transparence relative à la propriété effective

La publication de registres contenant des renseignements sur les propriétaires réels contribue à faire la lumière sur les structures secrètes des entreprises pouvant être exploitées pour le blanchiment des produits de la corruption, la dissimulation des conflits d'intérêts, l'obtention de contrats gouvernementaux lucratifs de façon inappropriée et l'évasion fiscale. La création d'un registre ouvert, conçu et exécuté au moyen de données ouvertes constitue un outil essentiel pour permettre aux gouvernements d'atteindre divers objectifs, comme ceux présentés ci-dessous.<sup>1</sup>

La transparence relative à la propriété véritable permet d'améliorer le recouvrement des impôts en s'attaquant à l'évasion fiscale. Selon certaines estimations, les Panama Papers, qui ont révélé l'identité des véritables propriétaires de diverses sociétés prête-nom, ont permis aux autorités partout dans le monde de percevoir plus de 500 millions de dollars US d'impôts et de pénalités non payés, et à poursuivre les coupables.<sup>9</sup> Par exemple, le ministère de la Justice américain a inculpé quatre accusés liés au cabinet d'avocats impliqué dans les Panama Papers pour avoir aidé des personnes à se soustraire à l'impôt américain au moyen de sociétés prête-nom.<sup>10</sup> Les gouvernements peuvent en tirer un avantage considérable en identifiant ces fonds cachés et en prélevant des taxes. Dans le cas des pays africains, l'ONU et l'Union africaine ont estimé que les pays de tout le continent pourraient gagner 50 milliards de dollars US chaque année en endiguant les flux financiers illicites, favorisés par les sociétés prête-nom.<sup>11</sup>

Les données publiques concernant les propriétés véritables permettent aux citoyens de demander des comptes aux sociétés. Les journalistes du Mexique,<sup>12</sup> de l'Afrique du Sud<sup>13</sup> et d'ailleurs se sont servis des lois sur l'information et des données ouvertes pour dénoncer les actes répréhensibles présumés, mais

ils ne sont pas en mesure de mener à bien leur travail sans l'accès aux preuves claires de l'identité des propriétaires. Pour cette raison, il est important de posséder des renseignements sur les propriétaires réels accessibles à tous, et pas uniquement aux organismes chargés de l'application de la loi. Par exemple, en Slovaquie, les renseignements sur la propriété des entreprises publiques ont permis aux médias et aux organismes de surveillance de signaler une soumission irrégulière émanant d'une entreprise ayant obtenu de nombreux contrats gouvernementaux lucratifs, ce qui a entraîné une amende de la part du Bureau des marchés publics.

En outre, les informations publiques sur les propriétaires réels facilitent la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, conformément aux directives mondiales, régionales et nationales relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, telles que la cinquième directive antiblanchiment de l'UE.<sup>14</sup> Cela peut notamment être important dans le secteur de l'immobilier, où il est essentiel d'identifier les activités de blanchiment d'argent dans les principales capitales.<sup>15</sup>

Les registres publics de la propriété véritable sont également avantageux sur le plan financier. Une analyse coûts-avantages commandée par le ministère du Trésor du Royaume-Uni en 2002 a recommandé de mettre en place un registre public, car il est estimé (de façon prudente) que cela entraînerait des gains d'au moins 30 millions de livres sterling dans d'autres secteurs du gouvernement, dépassant de loin tous les coûts supplémentaires.<sup>16</sup> En publiant des informations pouvant être utilisées au-delà des frontières, les renseignements sur la propriété véritable peuvent également réduire les coûts pour les enquêteurs.

Les registres publics relatifs à la propriété véritable permettent également aux sociétés et aux gouvernements de s'acquitter de leurs obligations en matière de diligence raisonnable et de gestion



des risques. Pour les entreprises, les renseignements sur la propriété véritable sont utiles pour éviter d'enfreindre les réglementations existantes et de risquer des sanctions. Le sondage mondial sur la fraude menée par EY en 2016 a révélé que 91 % des dirigeants sont d'avis qu'il est important de connaître les propriétaires réels des entités avec lesquelles ils font affaire.<sup>17</sup> En ce qui concerne les gouvernements, les registres peuvent aider à mettre en application les politiques existantes (en plus des obligations internationales). Par exemple, en 2017, des agences américaines ont mené 13 actions coercitives qui ont permis de recouvrer 1,14 milliard de dollars aux

États-Unis (et environ 2,3 milliards de dollars US ont été versés à d'autres pays).<sup>18</sup> Les données sur la propriété véritable permettent également aux banques et aux institutions financières de faire preuve de diligence raisonnable plus rigoureuse à l'égard de la clientèle. Les banques sont tenues d'identifier leurs clients et leurs propriétaires réels finaux, mais elles ne sont souvent pas autorisées à se fier aux registres commerciaux des pays. (Voir l'encadré « Les entreprises se soucient de la propriété de l'entreprise » à la page suivante pour des exemples d'appui de la part du secteur privé aux informations sur la propriété véritable.)



## LEÇONS À TIRER DES RÉFORMATEURS

### Les entreprises se soucient de la propriété de l'entreprise

De nombreuses entreprises et autres entités et associations industrielles connexes estiment qu'il est dans leur intérêt de soutenir les registres de propriété véritable. Lorsque le Groupe d'action financière (GAFI) a élaboré des lignes<sup>19</sup> directrices relatives à la propriété véritable, la Fédération bancaire européenne et d'autres acteurs les ont soutenues activement lors de la consultation publique de 2010.<sup>20</sup> En 2012, la Commission européenne a également organisé une consultation au cours de laquelle les principales associations bancaires ont soutenu la tenue de registres de propriété pour les aider à mieux faire preuve de diligence raisonnable.<sup>21</sup>

Au Royaume-Uni, l'Institute of Directors,<sup>22</sup> qui représente plus de 38 000 dirigeants d'entreprise, a accueilli favorablement la décision initiale<sup>23</sup> prise par le gouvernement du Royaume-Uni en 2013 de permettre au G8 de participer à la transparence en matière de propriété véritable. L'Association nationale des agents immobiliers (qui a été renommée PropertyMark) soutenait également activement cette mesure ainsi que les actions de la coalition de la société civile en général. En outre, des entreprises et diverses associations industrielles<sup>24</sup> se sont exprimées avec force dans le cadre des consultations gouvernementales en prélude à la décision de mettre en place le registre.

Aux États-Unis, la National Association of Realtors et la Clearing House Association (une association bancaire appartenant aux plus grandes banques commerciales du monde)<sup>25</sup> ont exprimé leur soutien à la divulgation de la propriété des sociétés à responsabilité limitée (SARL) dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent.

.....

Photographie de Thomas Pajot, Adobe Stock



---

# La propriété véritable dans le monde

Dans le monde entier, il existe un réel élan en faveur de la réforme de la propriété véritable. Les États membres du G8,<sup>26</sup> du G20<sup>27</sup> et de l'UE<sup>28</sup> ont convenu d'instituer des registres en 2013, 2014 et 2015, respectivement. En 2016, lors du sommet anticorruption de Londres, plusieurs pays se sont engagés à instituer des registres publics de propriété véritable (par exemple la Grande-Bretagne, l'Afghanistan, le Kenya, la France, les Pays-Bas et le Nigéria).<sup>29</sup> En plus de ces engagements, d'autres initiatives mondiales ont formulé des recommandations et émis des lignes directrices concernant la propriété véritable. Il s'agit des 154 membres du Forum mondial de l'OCDE<sup>30</sup> et des 37 membres du Groupe d'action financière (GAFI),<sup>31</sup> bien que les normes du Forum mondial et celles du GAFI n'exigent pas la publication de registres. Il convient de noter que 22 membres du GAFI et 13 des membres du G20 font également partie du partenariat du PGO.

La cinquième directive antiblanchiment de l'UE constitue un progrès majeur en faveur de la transparence relative à la propriété véritable. Bien que les pays

membres du G8 et du G20 ne se soient pas engagés à publier leurs registres en bloc, la directive exige que les membres de l'UE<sup>32</sup> fournissent un accès public à leurs registres d'ici 2020. Tous les registres doivent nommer le propriétaire réel final (UBO) et inclure les mêmes renseignements de base : nom, mois de naissance, nationalité, pays de résidence et nature/taille des intérêts détenus.<sup>33</sup> Dans l'ensemble, plusieurs pays possèdent des registres centralisés, mais très peu d'entre eux, y compris le Royaume-Uni, le Danemark et l'Ukraine, ont publié leurs registres. (Voir l'encadré « Directives et normes : Mise en œuvre de la transparence relative à la propriété véritable dans le secteur des industries extractives » pour une application précise à un secteur, et l'encadré « Leçons à tirer des réformateurs : Les efforts du Nigéria en faveur de la transparence relative à la propriété effective en matière d'approvisionnement public et dans le secteur des industries extractives » plus loin.)



## Mise en œuvre de la transparence relative à la propriété véritable dans le secteur des industries extractives



Photographie de Aphotostudio, Adobe Stock

Au plan sectoriel, des efforts sont en cours pour augmenter le nombre de pays qui s'engagent à adopter des registres publics sur la propriété véritable. Dans les secteurs des mines, du pétrole et du gaz, cette initiative se mène dans le cadre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). Les cinquante pays membres de l'ITIE ont défini des « feuilles de route pour la propriété véritable ». Il s'agit de plans qui décrivent en détail les réformes nécessaires d'ici 2020 et qui doivent répondre aux exigences de l'ITIE en matière de propriété véritable. Comme condition, toutes les entreprises qui font une demande de participation ou qui en détiennent une dans un permis ou un contrat d'exploitation pétrolière, gazière ou minière dans un pays membre de l'ITIE doivent divulguer leurs propriétaires réels.<sup>34</sup> Ces informations seront ensuite publiées au moyen des rapports des pays de l'ITIE ou des registres nationaux. Cette exigence, incluse pour la

première fois dans la norme ITIE en 2016, représente une première étape importante vers la mise en place d'un registre public complet de la propriété véritable dans tous les secteurs. Les exigences de l'ITIE ont déjà permis à 20 pays de mettre en place des registres publics. Un certain nombre de pays ont pris des engagements dans leur plan d'action du PGO afin de faire avancer cette exigence avant l'échéancier pour l'ITIE.

La divulgation de la propriété véritable peut également être liée au processus d'octroi de permis afin de la lutter contre la corruption et les conflits d'intérêts. Le Natural Resources Governance Institute a examiné 100 cas réels de corruption impliquant des permis d'industries extractives et a constaté que plus de la moitié concernait un propriétaire réel caché qui était une personne exposée à la corruption, soit un responsable gouvernemental ou son associé proche.<sup>35</sup>

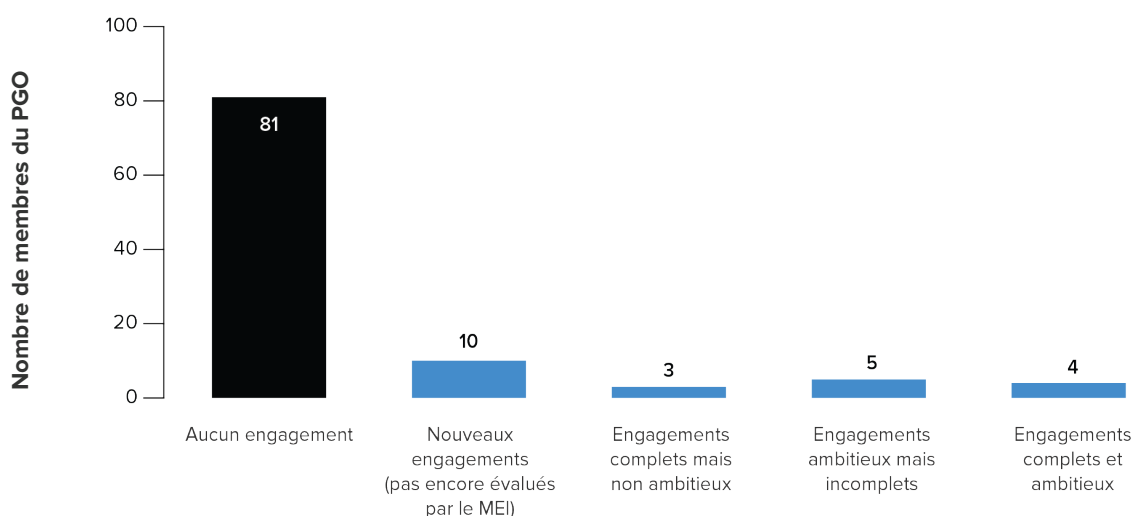


# La propriété véritable au sein du PGO

Malgré l'engouement mondial croissant autour de la propriété véritable, peu de membres du PGO ont pris des engagements pertinents. À ce jour, 22 pays

membres du PGO ont pris au total 32 engagements en matière de propriété véritable.<sup>36</sup> Comme l'illustre la figure 1, la grande majorité des membres du PGO

FIGURE 1. La plupart des membres du PGO n'ont pas pris d'engagements sur la propriété véritable



Source: Données sur les engagements du PGO, décembre 2018. (n = 99)

n'ont pris aucun engagement. Les progrès se trouvent encore à un stade précoce, car seuls quatre engagements représentent des propositions ambitieuses accompagnées de résultats concrets.

La plupart des engagements du PGO relatifs à la propriété véritable ont porté sur les registres. En particulier, les engagements actuels ont eu tendance à être axés sur deux questions :

- La mise en place de registres robustes sur la propriété véritable;<sup>37</sup>
- La publication des registres de propriété véritable de l'entreprise sous forme de données ouvertes et lisibles par machine.<sup>38</sup>

Dans la plupart des cas, ces registres<sup>39</sup> existaient, mais n'étaient pas mis à la disposition du public ou manquaient d'informations sur les propriétaires réels. Dans l'ensemble, une coalition diversifiée de réformateurs a pris des engagements en matière de propriété véritable par le biais du PGO. Par exemple, les pays ayant de tels engagements comprennent : l'Australie,

le Chili, la France, le Ghana, le Kenya, l'Ukraine et le Royaume-Uni. Certains engagements ont été axés sur la nécessité de divulguer des renseignements sur les propriétaires réels dans le cadre des contrats publics (comme en Bulgarie)<sup>40</sup> ou pour les titulaires de permis du secteur de l'extraction (comme en Indonésie et en Mongolie). Dans le cas du Ghana, le gouvernement s'est engagé à : 1) publier des informations sur les propriétaires réels de toute entité qui décroche un contrat public; et 2) élargir un registre d'entreprises existant pour développer une base de données sur la propriété véritable.

Malgré la faible participation, les engagements en matière de propriété véritable semblent prometteurs à ce jour. Sur les 12 engagements de propriété véritable évalués par le mécanisme d'évaluation indépendant (MEI), cinq ont eu un « effet potentiel de transformation » et quatre ont reçu une « étoile » (les engagements étaient vérifiables, correspondaient aux principes du gouvernement ouvert, ambitieux, et en grande partie mis en œuvre, soit des engagements modèles). Bien

qu'il s'agisse d'un petit échantillon, les résultats soulignent le potentiel considérable de prise d'engagements de propriété véritable au moyen de la plateforme du PGO. Enfin, il est important de noter que la réforme

concernant la propriété véritable est sur la bonne voie, puisque le nombre de membres du PGO ayant des engagements pertinents est passé de seulement un en 2013 (le Royaume-Uni) à 22 pays aujourd'hui.<sup>41</sup>

## Les limites de la transparence relative à la propriété véritable

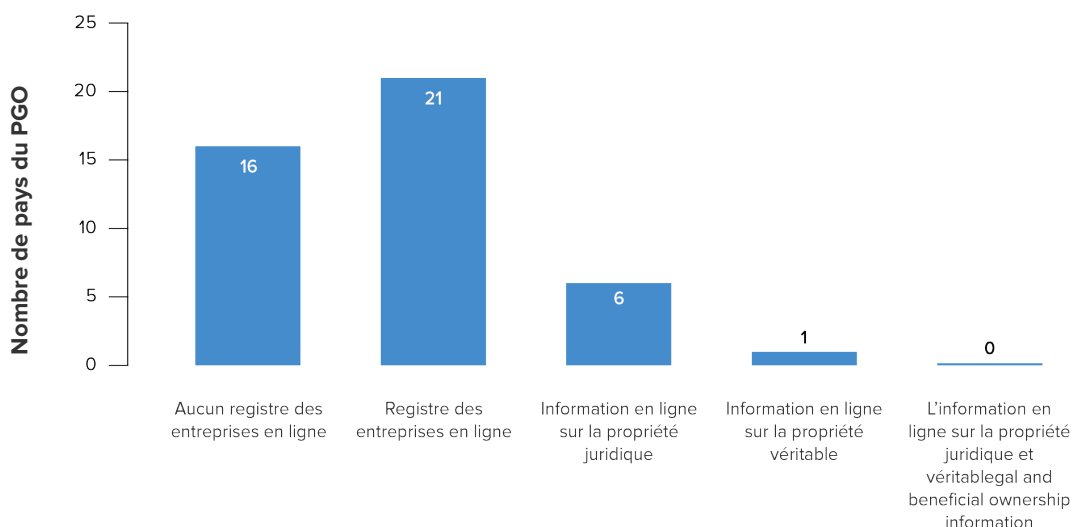
Si la section précédente révèle clairement la nécessité d'avoir davantage d'engagements en matière de propriété véritable, la présente section examine les domaines dans lesquels des efforts restent à faire. La section suivante est une analyse des obstacles actuels à une plus grande transparence en matière de propriété véritable et d'occasion de réformes significatives. Sur la base des résultats, cette section est regroupée en quatre principaux domaines de modification suggérés :

- Renforcement de la collecte de renseignements sur la propriété véritable;
- Amélioration de l'interexploitabilité des données;
- Mise sur pied de systèmes de vérification robustes;
- Participation des citoyens dans l'utilisation des données pour le suivi et la responsabilité.

### Renforcement de la collecte de renseignements sur la propriété véritable

De nombreux pays du PGO ne publient pas leurs registres d'entreprises, encore moins les renseignements sur leurs propriétaires légaux ou réels. Cette situation est attribuable à plusieurs raisons, comme les inquiétudes relatives à la protection de la vie privée (voir l'encadré « Bon à savoir : Le lien entre la protection de la vie privée et la transparence relative à la propriété véritable »). La figure 2 ci-dessous illustre les niveaux de transparence des informations sur les sociétés dans les pays du PGO. Ces chiffres sont extraits directement des données « Dimensions choisies du gouvernement ouvert » figurant dans les pages des membres du PGO.<sup>42</sup> À gauche, 16 pays du PGO (ou un peu plus d'un sur trois)<sup>43</sup> ne publient aucune forme d'information

FIGURE 2. Peu de pays du PGO publient des renseignements sur la propriété véritable des entreprises



#### Situation sur la transparence des informations relatives aux entreprises

Sources: Baromètre des données ouvertes, 4e édition et édition Leaders, 2017-2018; Réseau pour la justice fiscale, Indice du secret financier, 2018, ID474-5. <sup>44</sup> (n = 44)



sur les sociétés. Par ailleurs, les pays du PGO, en moyenne, publient leurs registres d'entreprise, qui comprennent des renseignements de base tels que les noms des sociétés, les identifiants uniques, les adresses et les activités enregistrées. Seuls sept pays du PGO publient des informations complètes sur la propriété légale ou véritable. Les sections suivantes expliquent les raisons de cette situation.

## Rapport entre la vie privée et la transparence relative à la propriété véritable



Photographie de Pimonpim, Adobe Stock

Veiller à ce que les données sur la propriété véritable soient accessibles au public tout en protégeant le droit des individus à la vie privée constitue une préoccupation importante. Il existe une inquiétude grandissante sur la manière dont la protection des données personnelles est respectée et appliquée, en particulier du fait des réglementations<sup>45</sup> de l'UE et des violations graves des données à caractère personnel.<sup>46</sup> Toutefois, les informations sur la propriété véritable sont considérées comme des données de nature différente, car elles sont recueillies à la suite du désir d'une entreprise d'effectuer une activité financière dans un marché spécifique sous le nom d'une entité juridique précise. (Ces avantages différencient la propriété de la détention d'actifs sous une dénomination confidentielle.) En outre, une analyse<sup>47</sup> des affaires judiciaires dans divers pays (Chili, Roumanie, États-Unis et Allemagne, par exemple) montre qu'il est judicieux de trouver

un équilibre dans la mesure où les tribunaux ont constaté que les déclarations financières n'enfreignaient pas le droit à la vie privée garanti par leurs constitutions respectives. Néanmoins, il est nécessaire d'adopter une approche responsable concernant<sup>48</sup> les données afin de mieux évaluer les préoccupations relatives au consentement, à la protection de la vie privée et à la sécurité.

Au Royaume-Uni, comme exemple concret, le gouvernement a abordé au cas par cas les préoccupations relatives à la protection de la vie privée et à la sécurité du propriétaire d'une entreprise. Cependant, sur près de 2 millions d'entreprises<sup>49</sup> inscrites au registre, seuls 30 propriétaires<sup>50</sup> environ ont obtenu le droit de rester anonymes, ce qui porte à croire que cela ne représentait pas une préoccupation majeure.

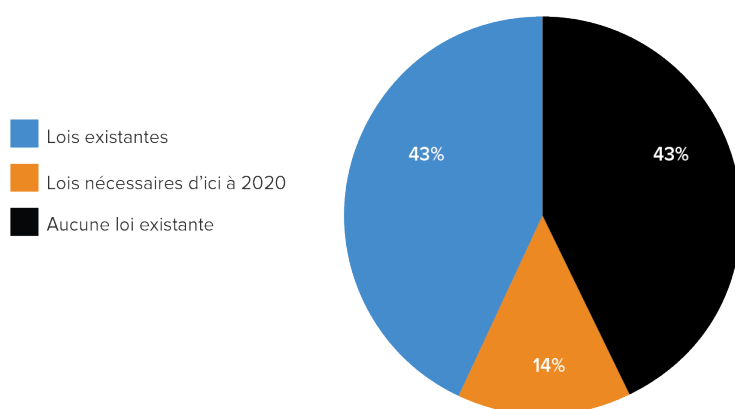


## Obstacles à la transparence relative à la propriété véritable

Le premier obstacle à la publication de renseignements sur la propriété véritable est le fait d'avoir une loi qui oblige les sociétés à divulguer ces renseignements. Néanmoins, cela reste l'entrave contraignante pour la plupart des pays du PGO. La figure 3 montre que plus de la moitié des pays du PGO n'ont pas encore de législation exigeant l'enregistrement des renseignements sur la propriété véritable, bien que

sept pays de l'UE soient obligés de se doter de lois d'ici 2020 conformément à la cinquième directive anti-blanchiment. Néanmoins, bien que le graphique ci-dessous semble indiquer que d'ici 2020 la plupart des pays du PGO seront sur la bonne voie pour le suivi des propriétaires réels (au moins à l'interne), la réalité est différente. Comme le montrent les sections suivantes, la collecte d'informations utiles sur la propriété véritable présente des lacunes importantes et constitue des défis pour les pays du PGO.

**FIGURE 3. La plupart des pays du PGO ne disposent pas actuellement de lois sur l'enregistrement des propriétaires réels**

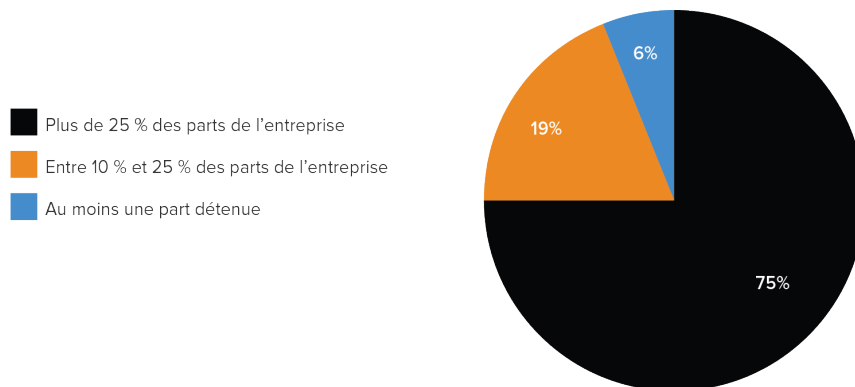


Source: Réseau pour la justice fiscale, *Indice du secret financier, 2018*, ID 471.<sup>51</sup> (n = 49)

La définition de propriétaire réel peut constituer une lacune majeure qui permet aux entreprises d'éviter de divulguer des informations fiables sur la propriété véritable. Les lois fixent des seuils afin de déterminer qui est considéré comme étant un propriétaire réel. Par exemple, le Royaume-Uni exige la divulgation de renseignements concernant toute personne qui détient au moins 25 % des titres ou des parts dans l'entreprise. Comme l'illustre la figure 4 à la page suivante, ce seuil est le plus courant dans les pays du PGO (avec des lois sur l'enregistrement de la propriété véritable).<sup>52</sup> Cependant, des groupes de la société

civile ont réclamé des seuils plus bas,<sup>53</sup> à une seule part,<sup>54</sup> étant donné la facilité avec laquelle les criminels peuvent s'adapter à la législation. Par exemple, dans le cas du banquier Kazakh mentionné précédemment, Abyazov a eu recours à plusieurs entités détenant des intérêts compris entre 9,5 et 9,96 % pour éviter de dépasser le seuil de divulgation qui est de 10 %. En outre, selon une analyse menée par l'organisation Global Witness, environ une entreprise sur dix au Royaume-Uni déclare ne pas avoir de propriétaire réel, ce qui est possible grâce au seuil de 25 %.<sup>55</sup>

**FIGURE 4. La plupart des pays du PGO (dotés de lois sur l'enregistrement) disposent d'un seuil de propriété de 25 % à atteindre pour être considérés comme étant un propriétaire réel**



Source: Réseau pour la justice fiscale, *Indice du secret financier, 2018*, ID 471.<sup>56</sup> (n = 16)

#### BON À SAVOIR

### Le risque posé par les actions au porteur



Photographie de Tupungato, Adobe Stock

Les actions au porteur<sup>57</sup> sont des documents physiques qui confèrent des droits de propriété à toute personne qui les détient. Ils représentent un défi particulier en matière de suivi de la propriété véritable, car les entreprises émettrices ne surveillent pas le propriétaire ou les transferts de propriété. Toute personne qui détient le document physique à un moment donné est considérée comme étant la propriétaire. Selon une étude menée<sup>58</sup> en République tchèque, les sociétés

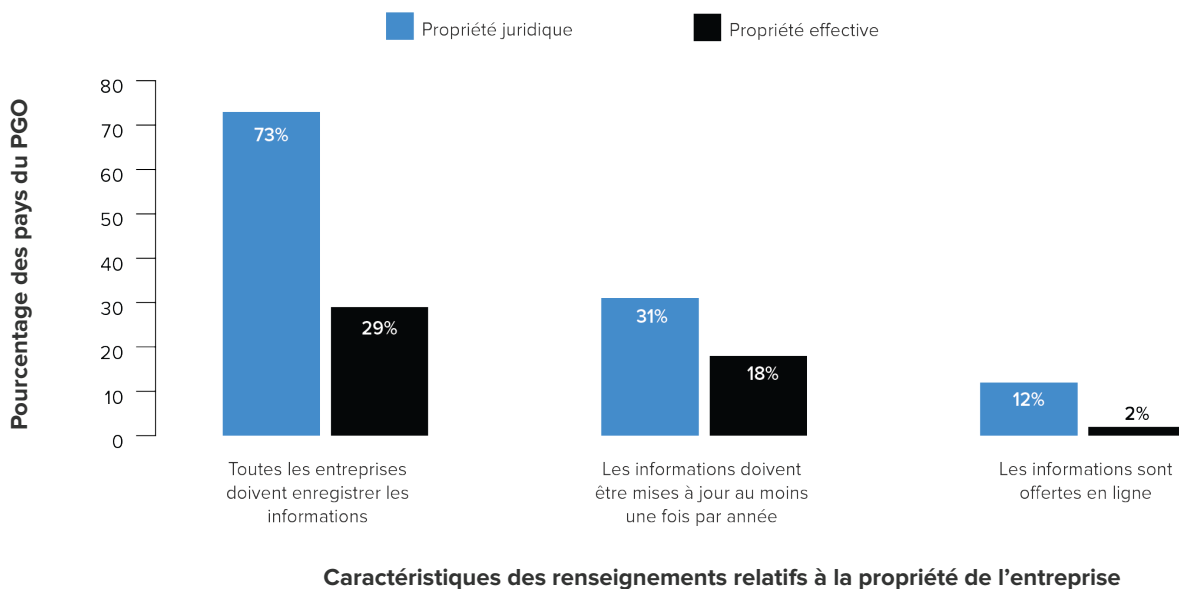
émettrices d'actions au porteur ont décroché des contrats publics moins concurrentiels, ce qui leur a permis de réaliser moins d'économies. Étant donné le risque que représentent ces instruments, de nombreux pays ont interdit leur utilisation. Toutefois, les actions au porteur sont toujours disponibles, en circulation ou ne sont pas enregistrées par les autorités gouvernementales dans environ deux pays du PGO sur cinq. Ce qui montre qu'il s'agit d'un important domaine à améliorer.



La mise à jour et la publication de la propriété effective enregistrée constituent une autre entrave contraignante. La figure 5 ci-dessous montre, en pourcentage, les pays du PGO qui enregistrent, mettent à jour et publient des informations sur la propriété effective, selon l'Indice du secret financier (ISF) du Réseau pour la justice fiscale. Il est important de noter que l'ISF ne considère pas que les gouvernements recueillent des renseignements complets sur la propriété des sociétés si 1) les actions au porteur sont disponibles, en circulation ou non enregistrées par les autorités gouvernementales (voir « Le risque posé par les actions au

porteur ») ou 2) la divulgation obligatoire de renseignements sur la propriété effective ne concerne pas tous les types de sociétés. En conséquence, le message clé du graphique ci-dessous est que, même après avoir corrigé plusieurs lacunes dans la collecte des informations sur la propriété effective, de nombreux pays du PGO ne mettent pas à jour ces informations. Peu d'entre eux mettent encore des renseignements à la disposition du public. L'édition 2018 de l'ISF révèle que seul le Royaume-Uni a publié des informations complètes et à jour sur la propriété effective.

**FIGURE 5. La mise à jour et la divulgation des informations sur la propriété représentent des contraintes majeures dans les pays du PGO**

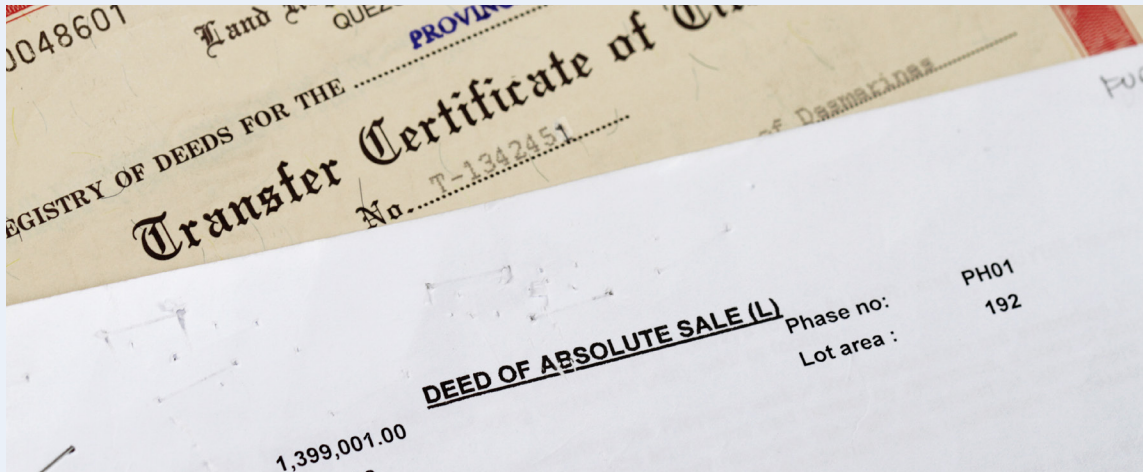


Source: Réseau pour la justice fiscale, *Indice du secret financier, 2018, ID 470-475. (n = 293)*



## BON À SAVOIR

### L'importance de la divulgation des renseignements sur la propriété légale



Photographie de Marzky Ragsac Jr., Adobe Stock

Certes, les informations sur la propriété légale sont moins utiles que celles concernant la propriété effective, puisque cette dernière peut représenter une personne juridique et ne représente pas un contrôle réel, mais les deux types de données sont essentiels pour la lutte contre la corruption. Étant donné que les propriétaires légaux sont les propriétaires immédiats d'une entité, ils fournissent des informations importantes sur les structures de l'entreprise, en particulier celles qui concernent une chaîne d'entités juridiques. Dans ces cas, les renseignements sur la propriété effective ne peuvent souvent pas être vérifiés, étant donné

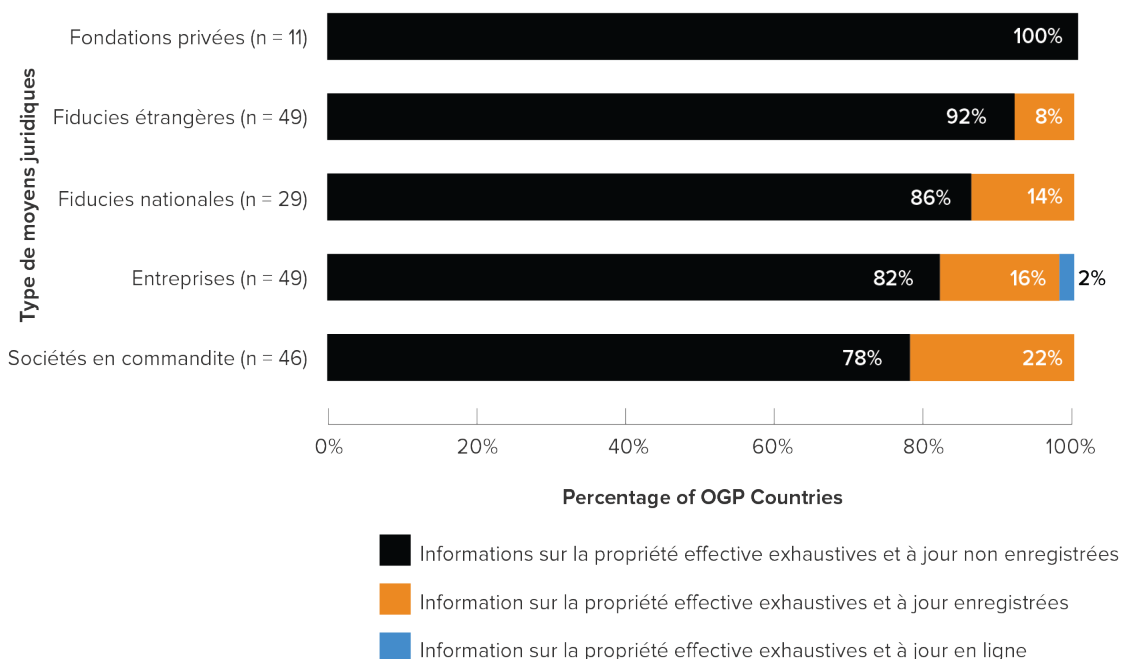
que les propriétaires des entités intermédiaires restent cachés.

La figure 5 à la page précédente illustre également le rendement des pays du PGO en matière d'enregistrement, de mise à jour et de divulgation des informations sur la propriété légale. Comme le démontre le graphique, la collecte et la divulgation de ces informations pourraient être améliorées. Bien que près de trois pays du PGO sur quatre collectent des informations complètes sur la propriété légale, beaucoup moins les mettent à jour régulièrement et les publient.

La transparence en matière de propriété effective ne doit pas uniquement concerner les entreprises. Les données présentées jusqu'à présent dans cette section se sont penchées sur la transparence relative aux informations sur les entreprises. Cependant, les entreprises ne représentent qu'un seul des nombreux types de moyens juridiques que les criminels peuvent utiliser pour dissimuler des fonds illicites et se soustraire à l'impôt. La figure 6 à la page suivante montre le rendement des pays du PGO en matière de collecte et

de divulgation d'informations complètes et à jour pour cinq types courants de moyens juridiques. Malheureusement, bien que seulement environ un pays du PGO sur six recueille des informations complètes et à jour concernant la propriété effective des entreprises, les pays s'en sortent encore moins bien avec d'autres types de moyens juridiques. Sans aucun doute, les engagements futurs visant à améliorer la transparence relative à la propriété effective doivent adopter une approche globale.

**FIGURE 6. Les taux de transparence relative à la propriété effective observés parmi cinq types d'entités juridiques dans les pays du PGO sont faibles**



Source: Réseau pour la justice fiscale, Bilan en matière d'enregistrement de la propriété effective : Un aperçu visuel, juin 2018.<sup>59</sup>

## L'amélioration de l'interexploitabilité des informations relatives à la propriété effective

### Normalisation des données sur la propriété effective

Les pays doivent mettre sur pied des registres en utilisant la même norme sur les données ouvertes. La norme de données sur la propriété effective est un format de données structuré mis au point par un groupe d'organisations de la société civile et hébergé par OpenOwnership.<sup>60</sup> L'un des principaux avantages de la norme est qu'elle contribue à assurer l'interexploitabilité transfrontalière. Compte tenu de la nature mondiale des crimes financiers, les informations sur la propriété effective ne sont utiles que si elles sont conformes à un langage commun que les autorités de différents pays peuvent utiliser. La mise en œuvre de la norme est également particulièrement importante

dans cette phase de démarrage de la transparence en matière de propriété effective, étant donné le coût élevé du réaménagement et de la reconstruction des structures de données pour normaliser ces données. Actuellement, l'Ukraine (voir l'encadré à la page suivante) et le Kirghizistan mettent à l'essai l'utilisation de la norme.

Des données ouvertes et normalisées permettent de créer un registre mondial d'informations sur la propriété effective. En tant que premier registre mondial et ouvert sur la propriété effective, le registre OpenOwnership<sup>61</sup> compile les données à partir des registres nationaux. Le Ghana<sup>62</sup> et l'Ukraine<sup>63</sup> font partie du registre et de la norme. À l'avenir, les efforts visant à consolider la propriété effective en tant que bien public mondial renforceront davantage l'utilité et la précision de l'information.

## Le registre national de la propriété effective en Ukraine s'ouvre au monde

Le gouvernement de l'Ukraine s'est engagé à mettre en place un registre ouvert dans le cadre de son plan d'action du PGO 2016-2018 (qui reflète également les engagements pris par les pays dans le cadre de la Déclaration de Paris sur le PGO et du Sommet anti-corruption de 2016). Cela s'inspirait des dispositions de la politique ukrainienne en matière de lutte contre la corruption (2014-2017),<sup>64</sup> qui soulignait l'importance de sévir contre les propriétaires anonymes dans le cadre de la lutte contre la corruption.

La politique a été promulguée dans une série de cinq lois, parmi lesquelles la création d'un registre des sociétés gratuit, ouvert et centralisé : le registre d'État unifié.<sup>65</sup> D'après le gouvernement, environ 330 000 entreprises – soit environ 20 % de toutes les entreprises enregistrées – ont communiqué des informations sur leurs propriétaires réels finaux à la fin de 2018. Le registre est contrôlé par le ministère de la Justice, qui est responsable de sa gouvernance et des politiques. Le gouvernement collabore avec une ONG locale, TI-Ukraine, afin de mener à bien cette initiative.

L'Ukraine a également été le premier pays à s'engager à intégrer son registre national au registre mondial OpenOwnership.<sup>66</sup> Une telle coordination entre les registres est essentielle pour pouvoir trianguler, vérifier et exploiter les données. L'arrestation en France, en octobre 2018, d'un Ukrainien très en vue a été facilitée par l'utilisation de données provenant d'autres sources afin de découvrir qu'il était le propriétaire réel d'une société luxembourgeoise ayant servi dans l'achat d'un château français d'une valeur de 3 millions d'euros.<sup>67</sup> Le bureau du procureur général de l'Ukraine tente également d'utiliser les registres relatifs à la propriété véritable pour recouvrer environ 5,5 milliards de dollars US d'actifs pillés à la plus grande banque du pays lors de sa nationalisation en novembre 2016.<sup>68</sup>

Aujourd'hui, le gouvernement continue de réaliser des progrès concernant la transparence en matière de propriété véritable. Depuis septembre 2018, les entreprises sont tenues de déclarer le pourcentage de participation de chaque propriétaire réel, le type de propriété, les informations sur les entreprises intermédiaires (c'est-à-dire la structure de propriété) et fournir une explication claire si aucune propriété effective n'est identifiée. En outre, les informations doivent être mises à jour chaque fois qu'une entreprise modifie ses informations dans le registre (et non uniquement au moment de la création de l'entreprise).<sup>69</sup> L'Ukraine est également le premier pays du PGO à prendre un engagement explicitement axé sur l'amélioration de la vérification des informations sur la propriété effective, et traite actuellement de cette question dans le cadre de son plan d'action 2018-2020.<sup>70</sup>



## LEÇONS À TIRER DES RÉFORMATEURS

# Les efforts du Nigéria en faveur de la transparence relative à la propriété effective en matière d’approvisionnement public et dans le secteur des industries extractives

Le pays possède des dispositions légales<sup>71</sup> datant de 2004 qui traitent en partie de la propriété effective. Il existe également un registre fermé des entreprises. Cependant, bon nombre des noms cités ne représentent pas les véritables propriétaires<sup>72</sup> et il n'existe aucun mécanisme permettant de les vérifier ni de sanctions en cas de falsification des informations. En tant que pays riche en ressources naturelles et qui a été miné par la corruption à un niveau élevé, la transparence en matière de propriété effective apparaît comme un outil important. Par exemple, Global Witness a permis de démasquer des sociétés prête-nom qui ont depuis été impliquées dans le vol présumé de 1,1 milliard de dollars US<sup>73</sup> provenant de l'attribution d'un champ pétrolier à une société nigériane, la Malabu Oil and Gas, qui appartenait en réalité à un ancien ministre des Affaires pétrolières. Actuellement, deux sociétés pétrolières mondiales, ENI et Shell, sont en procès avec d'autres entreprises en Italie concernant des allégations de corruption liées à cette opération, qui aurait coûté au Nigéria 6 milliards de dollars US de revenus potentiels. Dans l'ensemble, selon les estimations, des flux illicites d'un montant de 15,7 milliards de dollars US sont détournés du système financier du pays chaque année.<sup>74</sup>

Lors du sommet anti-corruption organisé par le Royaume-Uni en 2016, le Nigéria s'est engagé à adhérer au PGO et à mettre en place un registre public<sup>75</sup> national de la propriété effective, qu'il a inclus dans son premier plan d'action.<sup>76</sup> L'organe responsable du registre, la Corporate Affairs Commission (CAC),<sup>77</sup> aurait tenté de modifier la législation nationale pertinente afin de se conformer aux bonnes pratiques mondiales. Dans un même temps, le pays mène un plan d'action sectoriel sur la propriété effective dans le cadre du processus ITIE d'ici à décembre 2019. Il a

.....  
Photographie de Igor Groshev, Adobe Stock

élaboré une « feuille de route »<sup>78</sup> qui exige la divulgation publique des noms des propriétaires effectifs des sociétés pétrolières, gazières et minières dans le pays et a fait des progrès dans la mise en œuvre de la norme ITIE. Le gouvernement nigérian met également en application des exigences relatives à la propriété effective pour toute entreprise titulaire d'un contrat gouvernemental dans le cadre de la mise en œuvre de la norme NDPMO<sup>79</sup> pour son processus d'approvisionnement public.

### Relier les informations sur la propriété effective entre les secteurs

Les informations relatives à la propriété effective, lorsqu'elles sont structurées en données ouvertes, peuvent fournir une contribution essentielle à la liaison avec d'autres ensembles de données ouvertes, comme les contrats publics. L'importance des données ouvertes et l'interexploitabilité des ensembles de données connexes sont clairement décrites dans la déclaration du PGO.<sup>80</sup> Par exemple, disposer de données sur la propriété effective interexploitables avec des données sur les contrats publics (au moyen de la norme relative au processus ouvert d'octroi de contrats)<sup>81</sup> peut permettre de détecter et d'analyser les contrats publics douteux, et à suivre les traces de l'argent.

De même, dans le secteur des industries extractives, la collecte et la vérification des informations sur propriété effective pendant le processus d'émission de permis d'extraction peuvent permettre de réduire les risques de corruption. En leur qualité de membre du PGO et de pays riches en ressources naturelles, le Nigéria<sup>82</sup> et la Mongolie<sup>83</sup> ont inclus la transparence en matière de propriété effective des contrats d'extraction dans leurs engagements au titre du plan d'action national. Des améliorations sont néanmoins encore possibles, dans la mesure où seuls cinq des 32 engagements du PGO relatifs à la propriété effective se sont axés sur le secteur extractif (huit ont mis l'accent sur les contrats ouverts). Les futures réformes gouvernementales pourraient donc :

- Exiger des entreprises qu'elles divulguent des informations sur la propriété effective au cours du processus de demande de permis concernant des ressources naturelles;
- Établir des règles claires sur le type de structure de propriété pouvant être disqualifiée, ainsi que sur les répercussions;
- Réviser les informations de propriété fournies lors de

la sélection des bénéficiaires.<sup>84</sup>

La dernière recommandation nécessite une vérification proactive des informations sur les propriétaires effectifs, ce qui reste une lacune importante dans la pratique existante, et qui est traité plus en détail dans la section suivante.

### Vérification des renseignements relatifs à la propriété effective

Des systèmes de vérification robustes sont essentiels pour garantir des informations précises de haute qualité sur les propriétaires effectifs. Une analyse<sup>85</sup> des progrès réalisés par les pays du G20 dans la mise en œuvre des réformes en matière de propriété effective a révélé que même dans les cas où il existe un registre central, aucun pays n'exige que les informations fournies soient automatiquement vérifiées. Sans systèmes de vérification solides, les informations sur les propriétaires effectifs deviennent beaucoup moins utiles. Tel qu'il est défini dans les publications du Réseau pour la justice fiscale<sup>86</sup> et d'OpenOwnership,<sup>87</sup> la vérification efficace des informations sur les propriétaires effectifs se fait en quatre étapes importantes

- Authentication: ensure that the person who registers beneficial ownership information is who they say they are. According to a study by the World Bank,<sup>88</sup> only 60% of company service providers conducted an authentication process to verify the identity of the person opening up a business. The remaining 40% only required the filling of an online form. To achieve authentication, the government could require digital or biometric signatures, signed declarations confirming the accuracy of the information submitted, or scanned identification documents, as is currently required by Denmark's beneficial ownership registry.
- Authentification : s'assurer que la personne qui enregistre les informations sur la propriété effective est en effet ce qu'elle prétend être. Selon une étude de la Banque mondiale,<sup>89</sup> seuls 60 % des



prestataires de services aux entreprises ont mis en place un processus d'authentification pour vérifier l'identité des personnes souhaitant démarrer une entreprise. Les 40 % restants ont juste rempli un formulaire en ligne. Pour effectuer l'authentification, le gouvernement pourrait exiger des signatures numériques ou biométriques, des déclarations signées confirmant l'exactitude des informations communiquées ou des documents d'identité numérisés, comme le prévoit actuellement le registre du Danemark sur la propriété effective.

- Autorisation : s'assurer que la personne qui enregistre l'entreprise est autorisée à le faire. Cette procédure aiderait non seulement à prévenir les cas de vol ou d'« achat » d'identité,<sup>90</sup> mais pourrait également préjuger de l'excuse habituelle selon laquelle le propriétaire effectif ignorait qu'une tierce personne enregistrerait une entreprise en leur nom.<sup>91</sup> Pour obtenir une autorisation, les gouvernements pourraient exiger que les propriétaires effectifs fournissent une autorisation écrite ou numérique, ou informent leurs autorités respectives lorsque leurs noms sont utilisés pour créer une société.
- Validation : contre-vérifier les données pour s'assurer que les informations soumises sont plausibles. Cela pourrait inclure de s'assurer que les noms, adresses, nationalités et autres renseignements sont réels et compatibles avec les bases de données du gouvernement. Le registre sur la propriété effective du Costa Rica, qui entrera en vigueur en 2019, comprendra un système technologique qui effectuera ces types de vérification afin de valider les informations à l'aide de bases de données provenant de la haute cour électorale, du ministère des Affaires étrangères et du bureau de

l'immigration, entre autres.<sup>92</sup>

- Alerte : Système qui utilise des analyses avancées pour rechercher les tendances, repérer les anomalies et créer des alertes. Les données ouvertes, associées à une société civile engagée, faciliteraient cet exercice. Par exemple, Global Witness et DataKind UK ont analysé les données sur la propriété effective au Royaume-Uni et ont relevé plusieurs tendances suspectes qu'il n'aurait pas été possible de détecter sans l'accès aux informations contenues dans le format « données ouvertes », telles que les entreprises présentant une société étrangère non admissible comme propriétaire effectif ou qui utilisent des structures d'entreprise circulaires.<sup>93</sup>

Utilisées ensemble, ces méthodes de vérification peuvent aider les citoyens à utiliser les données plus efficacement et faire en sorte qu'il soit difficile pour les criminels d'avoir recours au mensonge. L'Ukraine est le premier pays à avoir pris un engagement vis-à-vis du PGO explicitement axé sur la vérification des informations sur la propriété effective (dans ses plans d'action 2016-2018<sup>94</sup> et 2018-2020<sup>95</sup>). Alors que la collecte et la divulgation de ces données se développent dans le monde, la prochaine étape majeure consistera à assurer la haute qualité des informations.



Photographie de Elena Shchepkova, Adobe Sto

## LEÇONS À TIRER DES RÉFORMATEURS

# Utilisation du registre relatif à la propriété effective de la Slovaquie afin de produire des effets

Le Danemark<sup>96</sup> et la Slovaquie étaient parmi les premiers pays à publier des informations sur la propriété effective. Le registre de la Slovaquie<sup>97</sup> a été créé en 2015 pour les entreprises participant aux processus d'approvisionnement public. Les entreprises peuvent être exclues pour une durée maximale de trois ans et encourir des amendes d'un million d'euros si elles participent au processus d'approvisionnement sans s'être préalablement enregistrées.

La vérification des données fournies par les 11 000 entreprises et les 16 000 propriétaires inscrits et l'exécution des exigences en cas de non-conformité représentaient un défi. Les deux obstacles principaux rencontrés : 1) aucun document officiel n'était requis lorsque les entreprises déposaient leurs déclarations et 2) le registre n'était pas lié au registre général des sociétés du pays. Néanmoins, une entreprise sur quatre comprenait un propriétaire effectif qui n'était pas encore répertorié dans son fichier auprès du registre du commerce de la Slovaquie. En février 2017, le registre a été élargi pour inclure toute entreprise ayant obtenu un contrat avec le gouvernement d'une valeur de 100 000 euros ou plus.

Les organisations de la société civile<sup>98</sup> en Slovaquie ont utilisé le registre afin d'analyser et d'interroger les données disponibles, en identifiant les réseaux d'entreprises ayant un ou plusieurs propriétaires effectifs. Il s'agissait de vérifier que 190 des propriétaires effectifs énumérés sont en fait des agents publics (qui pourraient avoir un conflit d'intérêts en matière d'approvisionnement). Le registre a également été utilisé par des organisations locales<sup>99</sup> pour vérifier si les entreprises fournissaient effectivement des informations sur leurs propriétaires effectifs dans le cadre de l'octroi de contrats dans le secteur public. En mars 2016, il a été constaté que l'agence de presse publique TASR avait signé un contrat prévoyant une mise à niveau informatique d'une valeur de 110 000 euros avec une société qui n'avait pas communiqué les informations concernant son propriétaire effectif. Il en était de même pour deux contrats qui avaient été octroyés par un gouvernement local. Lors du lancement du nouveau registre en 2017, l'opérateur ferroviaire de l'État a été contraint de renoncer à un bail extrêmement critiqué<sup>100</sup> de 50 ans pour la principale gare du pays, lorsque les citoyens ont découvert que le contractant n'avait pas fourni d'informations sur son propriétaire effectif. Des groupes de la société civile et les médias ont également utilisé le registre de la Slovaquie pour révéler un conflit d'intérêts présumément grave impliquant le premier ministre, qui est l'un des propriétaires effectifs d'une entreprise en République tchèque<sup>101</sup> et qui a reçu 75 millions d'euros de subventions<sup>102</sup> de l'UE pour la livraison de travaux publics divers.



## La participation des citoyens au suivi et à la responsabilisation

La société civile joue un rôle essentiel dans l'utilisation des informations sur la propriété véritable à des fins de responsabilisation. (Voir l'encadré à la page précédente pour un exemple.) Au-delà de la simple publication d'un registre sur la propriété véritable, l'objectif devrait être de mettre en place des mécanismes permettant de renforcer la responsabilité, de manière formelle (au moyen d'enquêtes judiciaires) et informelle (au moyen de rapports de citoyens) :

- **Responsabilité formelle** : seuil bas pour être considéré comme étant un propriétaire réel, validation des données par le gouvernement nécessaire, mise à jour régulière et obligatoire des données par les entreprises, droit d'enquêter par institution, droit de punir et d'imposer des sanctions financières importantes par institution, refus d'enregistrement ou de fonctionnement légal si toutes les informations ne sont pas partagées, formalisées et partage régulier d'informations entre les organismes gouvernementaux, extension requise des exigences de propriété véritable aux fiducies et autres dispositions juridiques, ou création d'un groupe consultatif sur les registres;<sup>103</sup>
- **Responsabilité informelle** : suivi et rapports des citoyens et des médias, vérification et interrogation régulières des données, reformatage et numérisation des données, triangulation des ensembles de données, vérification par recoupement des informations (par des contrôles physiques et de style de vie), ou communication des erreurs et des informations manquantes aux autorités.

Companies House, l'organisme gouvernemental responsable du registre de la propriété véritable au Royaume-Uni, a particulièrement bien réussi à faire participer les utilisateurs finaux (y compris la société civile) à la conception du registre et même à constituer un groupe de référence des utilisateurs de données.

De plus, étant donné le registre facilement accessible basé sur des données ouvertes, des groupes de la société civile du Royaume-Uni utilisent ces données pour en examiner la qualité et tentent de trianguler efficacement les informations entre différents ensembles de données (voir l'encadré « Leçons à tirer des réformateurs : Susciter la participation des activistes afin de produire des effets au Royaume-Uni » pour plus d'informations).

D'autres initiatives de lutte contre la corruption démontrent le pouvoir des données ouvertes entre les mains de la société civile. En particulier, les déclarations de revenus et d'actifs permettent de comprendre comment les données sur propriété véritable peuvent être utilisées efficacement pour la responsabilisation. Plus de 150 pays exigent que les agents publics déclarent leurs avoirs et presque tous les pays de l'OCDE exigent que les déclarations d'actifs soient publiées.<sup>104</sup> La Banque mondiale a conclu que les déclarations de biens publics avaient permis à la société civile de vérifier ces déclarations et de provoquer l'application des infractions, rendant ainsi le système plus crédible et fiable.<sup>105</sup> Par exemple, aux États-Unis, un organisme de surveillance de la société civile a utilisé des déclarations de biens divulguées publiquement pour identifier les conflits d'intérêts des juges influents qui entendaient certaines affaires.<sup>106</sup> En Géorgie, une organisation de la société civile a utilisé les déclarations de biens pour calculer le montant des bonus que les législateurs recevaient (le Parlement ayant refusé de fournir de telles informations).<sup>107</sup> Le même groupe a également suivi les déclarations de nouveaux agents publics afin de déterminer les tendances en matière d'enrichissement illicite présumé une fois qu'ils sont entrés en fonction. Dans l'ensemble, la société civile de Géorgie recoupe les informations avec d'autres sources de données accessibles au public, telles que les permis, les registres fonciers et les contrats publics, soulignant le pouvoir des données relatives à la propriété véritable de révéler davantage des activités criminelles, le cas échéant.<sup>108</sup>



## LEÇONS À TIRER DES RÉFORMATEURS

### Susciter la participation des activistes afin de produire des effets au Royaume-Uni

Le Royaume-Uni est l'un des premiers pays à s'être engagé en matière de registre public sur la propriété véritable.<sup>109</sup> En 2013, il avait d'abord proposé ce programme lors de la tenue du G8, puis par le biais du G20 en 2014. Le gouvernement avait défendu la question de la propriété véritable comme moyen efficace pour lutter contre la corruption et mettre un terme à l'évasion fiscale, deux facteurs qui minent le développement mondial. En outre, selon la UK National Crime Agency, il existe une « possibilité réaliste » que l'effet du blanchiment d'argent sur le Royaume-Uni atteigne des centaines de milliards de livres chaque année.<sup>110</sup>

En 2016, le Royaume-Uni est devenu l'un des premiers pays à mettre en place un registre public répertoriant les propriétaires réels des entreprises. Il a été mis à la disposition du public aux fins de consultation gratuite. Une norme de données ouvertes a été utilisée pour créer le registre, dénommé le registre des personnes ayant un contrôle important (PSC). Dans le cadre de son plan d'action du PGO, le Royaume-Uni est en train d'étendre l'obligation d'enregistrer les propriétaires réels d'une entité à toutes les sociétés étrangères possédant des terres au Royaume-Uni.<sup>111</sup> Les obligations de transparence en matière de propriété véritable ont également été étendues aux sociétés opérant dans les territoires d'outre-mer du pays. Le défaut de fournir des informations de propriété précises ou de répondre aux demandes d'informations sur l'entreprise constitue une infraction criminelle.

Au Royaume-Uni, la Companies House, l'organe gouvernemental responsable du registre, a indiqué qu'au cours des six premiers mois suivant la publication du registre, le public avait signalé des incohérences<sup>112</sup> dans les données concernant de nombreux contacts. Pour l'année 2016-2017, plus de deux milliards de recherches de données ont été effectuées dans le registre gratuit et ouvert.<sup>113</sup> La forte utilisation, qui est passée de seulement six millions de demandes en 2014-2015 lorsque l'accès au registre était disponible moyennant des frais, a contribué à améliorer la qualité des données en signalant les incohérences. Cela a rendu les données plus utiles pour la triangulation avec d'autres sources afin de rechercher des activités illégales. Par exemple, des journalistes et des organisations de la société civile comme Transparency International ont utilisé ce registre pour démasquer des réseaux de corruption utilisés par des gouvernements, tels que Azerbaïdjan Laundromat,<sup>114</sup> dans le cadre duquel quatre entreprises enregistrées auprès de Companies House à Londres auraient versé 2,9 milliards de dollars US à des lobbyistes et parlementaires entre 2012 et 2014.<sup>115</sup>

## Endnotes

- <sup>1</sup> Transparency International, “Anti-Corruption Glossary” (2018), [https://www.transparency.org/glossary/term/beneficial\\_ownership](https://www.transparency.org/glossary/term/beneficial_ownership).
- <sup>2</sup> Rupert Neate, “Arrest warrant for Kazakh billionaire accused of one of world’s biggest frauds” (The Guardian, 16 Feb. 2012), <https://theguardian.com/business/2012/feb/16/arrest-warrant-kazakh-billionaire-mukhtar-ablyazov>.
- <sup>3</sup> The World Bank and UNODC Stolen Asset Recovery Initiative, *The Puppet Masters* (2011), <https://star.worldbank.org/sites/star/files/puppetmastersv1.pdf>.
- <sup>4</sup> US Treasury, National Money Laundering Risk Assessment 2015, <https://www.treasury.gov/resource-center/terrorist-illicit-finance/Documents/National%20Money%20Laundering%20Risk%20Assessment%20E2%80%93%2006-12-2015.pdf>.
- <sup>5</sup> Article 19, “Public Procurement Requires Public Information” (8 Dec. 2017), [https://www.article19.org/wp-content/uploads/2017/12/UNCAC\\_Procurement\\_Leaflet\\_ENG.pdf](https://www.article19.org/wp-content/uploads/2017/12/UNCAC_Procurement_Leaflet_ENG.pdf)
- <sup>6</sup> International Consortium of Investigative Journalists, “The Panama Papers: Exposing the Rogue Offshore Finance Industry” (2019), <https://panamapapers.icij.org>.
- <sup>7</sup> Nick Hopkins and Helena Bengtsson, “What are the Paradise Papers and what do they tell us?” (The Guardian, 5 Nov. 2017), <https://www.theguardian.com/news/2017/nov/05/what-are-the-paradise-papers-and-what-do-they-tell-us>.
- <sup>8</sup> Helen Hector, “Trillion Dollar Scandal: The biggest heist you’ve never heard of” (One, 5 Dec. 2014), <https://www.one.org/us/2014/12/05/trillion-dollar-scandal-the-biggest-heist-youve-never-heard-of>.
- <sup>9</sup> Frederik Obermaier and Bastian Obermayer, “Oligarchs hide billions in shell companies. Here’s how we stop them” (The Guardian, 3 Apr. 2018), <https://www.theguardian.com/world/commentisfree/2018/apr/03/public-registries-shell-panama-papers>.
- <sup>10</sup> US Dept. of Justice: S.D. N.Y., “Four Defendants Charged in Panama Papers Investigation” (4 Dec. 2018), <https://www.justice.gov/usao-sdny/pr/four-defendants-charged-panama-papers-investigation>.
- <sup>11</sup> U. N. Economic Commission for Africa, *Illicit Financial Flows: Report of the High Level Panel on Illicit Financial Flows from Africa* (2015), <https://uneca.org/publications/illicit-financial-flows>.
- <sup>12</sup> Animal Politico, “La Estafa Maestra,” <https://www.animalpolitico.com/estafa-maestra>.
- <sup>13</sup> Walt Bogdanich and Michael Forsythe, “How McKinsey Lost its Way in South Africa” (The New York Times, 26 Jun. 2018), <https://www.nytimes.com/2018/06/26/world/africa/mckinsey-south-africa-eskom.html>.
- <sup>14</sup> Nathalie Colin et al., “Adoption of Fifth Anti-Money Laundering Directive” (White & Case, 20 Jun. 2018), <https://www.whitecase.com/publications/alert/adoption-fifth-anti-money-laundering-directive>.
- <sup>15</sup> European Parliament, *Understanding money laundering through real estate transactions*, briefing (2019), [http://www.europarl.europa.eu/cmsdata/161094/7%20-%2001%20EPRS\\_Understanding%20money%20laundering%20through%20real%20estate%20transactions.pdf](http://www.europarl.europa.eu/cmsdata/161094/7%20-%2001%20EPRS_Understanding%20money%20laundering%20through%20real%20estate%20transactions.pdf).
- <sup>16</sup> HM Treasury and the Depart. of Trade and Industry (UK), *Regulatory Impact Analysis - Disclosure of Beneficial Ownership of Unlisted Companies* (July 2002), [https://web.archive.nationalarchives.gov.uk/+http://www.hm-treasury.gov.uk/media/9/9/ownership\\_long.pdf](https://web.archive.nationalarchives.gov.uk/+http://www.hm-treasury.gov.uk/media/9/9/ownership_long.pdf).
- <sup>17</sup> EY, *Global Fraud Survey 2016*, <https://www.ey.com/gl/en/services/assurance/fraud-investigation--dispute-services/ey-global-fraud-survey-2016>.
- <sup>18</sup> Kara Brockmeyer et al., *FCPA Update, A Global Anti-Corruption Newsletter*, v. 9, no. 6 (Debevoise & Plimpton LLP, Jan. 2018), [https://www.debevoise.com/~media/files/insights/publications/2018/01/FCPA\\_Update\\_January\\_2018\\_v9no6.pdf](https://www.debevoise.com/~media/files/insights/publications/2018/01/FCPA_Update_January_2018_v9no6.pdf).
- <sup>19</sup> Financial Action Task Force, *Transparency and Beneficial Ownership* (October 2014), <http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/Guidance-transparency-beneficial-ownership.pdf>.
- <sup>20</sup> Financial Action Task Force and Groupe d’Action Financière, *Consultation on Proposed Changes to the FATF Standard*, <http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/publicconsultation/First%20public%20consultation%20document%20responses%20financial%20sector%20part%201.pdf>.
- <sup>21</sup> Transparency International, *Transparency of Legal Entities and Arrangements*, G20 Position Paper (May 2014), [https://www.transparency.org/files/content/activity/2014\\_TI\\_G20PositionPaper\\_BeneficialOwnership\\_EN.pdf](https://www.transparency.org/files/content/activity/2014_TI_G20PositionPaper_BeneficialOwnership_EN.pdf).
- <sup>22</sup> Institute of Directors, “Open House on the Road” (2019), <https://www.iod.com>.
- <sup>23</sup> Reuters, “Britain considers ban on bearer shares, acts on G8 transparency push” (15 Jul. 2013), <https://uk.reuters.com/article/uk-britain-transparency-cable/britain-considers-ban-on-bearer-shares-acts-on-g8-transparency-push-idUKBRE96E0F020130715>.

- <sup>24</sup> Department for Business Innovation & Skills (UK), *The Register of People with Significant Control: Scope, Nature and Extent of Control, Fees, the Protection Regime and Warning and Restrictions Notices - Government Response (December 2015)*, [https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/486520/BIS-15-622-register-of-people-with-significant-control-consultation-response.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/486520/BIS-15-622-register-of-people-with-significant-control-consultation-response.pdf).
- <sup>25</sup> Gregory Baer (President, The Clearing House Assoc.), letter to Senators Charles Grassley and Sheldon Whitehouse and Representatives Peter King and Carolyn Maloney, 8 Aug. 2016, <https://thefactcoalition.org/wp-content/uploads/2014/03/The-Clearing-House-2016-ITLEA-Act-Support-Letter.pdf>.
- <sup>26</sup> Prime Minister's Office (UK), *Policy paper G8 action plan principles to prevent the misuse of companies and legal arrangements* (18 Jun. 2013), <https://www.gov.uk/government/publications/g8-action-plan-principles-to-prevent-the-misuse-of-companies-and-legal-arrangements/g8-action-plan-principles-to-prevent-the-misuse-of-companies-and-legal-arrangements>.
- <sup>27</sup> World Bank Group, *G20 High-Level Principles on Beneficial Ownership Transparency*, (2014), [https://star.worldbank.org/sites/star/files/g20\\_high-level-principles-beneficial-ownership-transparency.pdf](https://star.worldbank.org/sites/star/files/g20_high-level-principles-beneficial-ownership-transparency.pdf).
- <sup>28</sup> Directive (EU) 2015/849 of the European Parliament and of the Council (20 May 2015) *Official Journal* L 141, p. 73, [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=OJ:JOL\\_2015\\_141\\_R\\_0003&from=ES](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=OJ:JOL_2015_141_R_0003&from=ES).
- <sup>29</sup> Cabinet Office and Prime Minister's Office (UK), *Policy Paper: Anti-Corruption Summit: country statements* (12 May 2016), <https://www.gov.uk/government/publications/anti-corruption-summit-country-statements>.
- <sup>30</sup> OECD, "Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes" (2018), <http://www.oecd.org/tax/transparency>.
- <sup>31</sup> FATF, *FATF Guidance: Transparency and Beneficial Ownership* (Oct. 2014), <https://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/Guidance-transparency-beneficial-ownership.pdf>.
- <sup>32</sup> Juergen Kraus, "5th EU Anti-Money Laundering Directive published" (Global Compliance News, 16 Jul. 2018), <https://globalcompliancenes.com/eu-5th-anti-money-laundering-directive-published-20180716>.
- <sup>33</sup> KPMG International, "EU: Ultimate Beneficial Ownership (UBO) Registers" (6 Nov. 2016), <https://home.kpmg.com/xx/en/home/insights/2016/11/tnf-eu-ultimate-beneficial-ownership-registers.html>.
- <sup>34</sup> EITI, "Beneficial Ownership," <https://eiti.org/beneficial-ownership>.
- <sup>35</sup> Aaron Sayne, Alexandra Gillies and Andrew Watkins, *Twelve Red Flags: Corruption Risks in the Award of Extractive Sector Licenses and Contracts* (Natural Resource Governance Institute, Apr. 2017), <https://resourcegovernance.org/sites/default/files/documents/corruption-risks-in-the-award-of-extractive-sector-licenses-and-contracts.pdf>.
- <sup>36</sup> This is as of 31 December 2018.
- <sup>37</sup> OGP, "Establish robust registers of beneficial ownership: Justification" (2019), <https://www.opengovpartnership.org/theme/beneficial-ownership/establish-robust-registers-of-beneficial-ownership>.
- <sup>38</sup> OGP, "Publish registers of company beneficial ownership and of parties, to trusts and foundations as open, machine-readable data: Justification" (2019), <https://www.opengovpartnership.org/theme/beneficial-ownership/publish-registers-of-company-beneficial-ownership-and-of-parties-trusts>.
- <sup>39</sup> Companies House (UK), "Overseas Registries," <https://www.gov.uk/government/publications/overseas-registries/overseas-registries>.
- <sup>40</sup> Stephan Anguelov, Bulgaria Midterm IRM Report 2016-2018 (OGP, 2018), <https://www.opengovpartnership.org/report/bulgaria-mid-term-report-2016-2018-year-1>.
- <sup>41</sup> In addition to those countries directly committing to beneficial ownership in their action plans, there are also many commitments on the EITI standard, which includes a narrower commitment to beneficial ownership for the extractives sector. A forthcoming OGP publication will explore the extent of reforms under this rubric.
- <sup>42</sup> For more details on how these categories were constructed, please see the methods section of the OGP Global Report or the OGP member pages, both of which are available online at [opengovpartnership.org](https://www.opengovpartnership.org).
- <sup>43</sup> Note that the data, which comes from the Tax Justice Network's Financial Secrecy Index and the Web Foundation's Open Data Barometer, does not cover all 99 OGP entities.
- <sup>44</sup> The two leftmost columns use the latest Open Data Barometer data for each OGP country, either from the Leaders Edition (published in 2018) or the 4th Edition (published in 2017). For consistency, 4th edition scores were adjusted to match the method used in the Leaders Edition.
- <sup>45</sup> European Commission, "Data Protection in the EU," [https://ec.europa.eu/info/law/law-topic/data-protection/data-protection-eu\\_en](https://ec.europa.eu/info/law/law-topic/data-protection/data-protection-eu_en).
- <sup>46</sup> Elizabeth Weise, "Equifax breach: Is it the biggest data breach?" (USA Today, 7 Sept. 2017), <https://eu.usatoday.com/story/tech/2017/09/07/nations-biggest-hacks-and-data-breaches-millions/644311001/>.
- <sup>47</sup> Richard Messick, "Income and Assets Declarations: Issues to consider in developing a disclosure regime" (2009), <https://www.cmi.no/publications/3396-income-and-assets-declarations>.



- <sup>48</sup> Responsible Data, “What is Responsible Data?” <https://responsibledata.io/what-is-responsible-data/>.
- <sup>49</sup> Robert Palmer and Sam Leon, “What does the UK beneficial ownership data show us?” (OGP, 24 Nov. 2016), <https://www.opengovpartnership.org/stories/what-does-uk-beneficial-ownership-data-show-us>.
- <sup>50</sup> Palmer and Leon, “What does the UK beneficial ownership data show us?”
- <sup>51</sup> For an explanation of the findings and the raw data, see <https://www.taxjustice.net/wp-content/uploads/2018/06/TJN2018-BeneficialOwnershipRegistration-StateOf-Play-FSI.pdf>.
- <sup>52</sup> For now, small, medium, and large companies have all been required to report related beneficial ownership information. However, this issue is currently under debate in the US in light of impending legislation (although this does not include a public register). NSBA, “Action on Beneficial Ownership” (18 Apr. 2018), <https://nsba.biz/action-on-beneficial-ownership>; Elise Thomas, “Brilliant or burdensome? Key points in the US beneficial ownership debate” (KY Global, 2 Jul. 2018), <https://www.riskscreen.com/kyc360/article/burdensome-beneficial-key-points-us-beneficial-ownership-debate/>.
- <sup>53</sup> Andres Knobel, “The Achilles heel of effective beneficial ownership registration: Why is everyone fixed on 25%?” (Tax Justice Network, 11 May 2017), <https://www.taxjustice.net/2017/05/11/achilles-heel-effective-beneficial-ownership-registration-everyone-fixed-25/>.
- <sup>54</sup> Andres Knobel, Moran Harari, and Markus Meinzer, *The state of play of beneficial ownership registration: A visual overview* (Tax Justice Network, 27 Jun. 2018), <https://www.taxjustice.net/wp-content/uploads/2018/06/TJN2018-BeneficialOwnershipRegistration-StateOfPlay-FSI.pdf>.
- <sup>55</sup> Palmer and Leon, “What does the UK beneficial ownership data show us?”
- <sup>56</sup> For an explanation of the findings and the raw data, see <https://www.taxjustice.net/wp-content/uploads/2018/06/TJN2018-BeneficialOwnershipRegistration-StateOf-Play-FSI.pdf>.
- <sup>57</sup> Andres Knobel, *Beneficial ownership verification: ensuring the truthfulness and accuracy of registered ownership information* (Tax Justice Network, 22 Jan. 2019), [https://www.taxjustice.net/wp-content/uploads/2019/01/Beneficial-ownership-verification\\_Tax-Justice-Network\\_Jan-2019.pdf](https://www.taxjustice.net/wp-content/uploads/2019/01/Beneficial-ownership-verification_Tax-Justice-Network_Jan-2019.pdf).
- <sup>58</sup> Jana Chvalková, Petr Janský, and Jiří Skuhrovec, *Bearer shares in paper form and public procurement* (Charles Univ. in Prague, Jan. 2012), [https://www.researchgate.net/publication/241766201\\_Bearer\\_shares\\_in\\_paper\\_form\\_and\\_public\\_procurement](https://www.researchgate.net/publication/241766201_Bearer_shares_in_paper_form_and_public_procurement).
- <sup>59</sup> Andres Knobel, Moran Harari, and Markus Meinzer, *The State of Play of Beneficial Ownership Registration: A Visual Overview* (27 Jun. 2018), <https://www.taxjustice.net/wp-content/uploads/2018/06/TJN2018-BeneficialOwnershipRegistration-StateOfPlay-FSI.pdf> “Partnerships” refer to “partnerships with limited liability” (either LPs or LLPs). “Foreign law trusts” and “domestic law trusts” have differing definitions across jurisdictions. For more detailed definitions, readers are referred to: <https://www.financialsecrindex.com/PDF/2-Trusts-Foundations-Register.pdf>.
- <sup>60</sup> OpenOwnership, Beneficial Ownership Data Standard (v0.1), <https://standard.openownership.org/en/v0-1>.
- <sup>61</sup> OpenOwnership Register Beta, “Who controls, influences, or benefits from a company?” <https://register.openownership.org>.
- <sup>62</sup> Zosia Szytkowski, “Ghana announces partnership with OpenOwnership” (OpenOwnership, Sept. 2017), <https://openownership.org/news/ghana-announces-partnership-with-openownership>.
- <sup>63</sup> Zosia Szytkowski, “Ukraine to become the first country to integrate with OpenOwnership” (OpenOwnership, May 2017), <https://openownership.org/news/ukraine-becomes-the-first-country-to-integrate-with-openownership>.
- <sup>64</sup> Mariana Marchuk, “Ukraine: The State Anti-Corruption Policy for 2014–2017” (Global Compliance News, 11 Nov. 2014), <https://globalcompliancenews.com/ukraine-the-state-anti-corruption-policy-for-2014-2017>.
- <sup>65</sup> State Enterprise, Information Resource Centre, “USR Register” (2019), [http://irc.gov.ua/reestr\\_edr](http://irc.gov.ua/reestr_edr).
- <sup>66</sup> Zosia Szytkowski, “Ukraine opened up its beneficial ownership data” (OGP, 8 Jun. 2017), <https://www.opengovpartnership.org/stories/ukraine-opened-its-beneficial-ownership-data-why-it-matters-and-how-your-country-can-be-next>.
- <sup>67</sup> Jake Rudnitsky and Daryna Krasnolutska, “A Ukrainian who faked his own death was recently found living in a castle with a Rolls Royce” (Bloomberg, 16 Oct. 2018), <https://time.com/5426008/ukraine-man-fake-death-rolls-royce>.
- <sup>68</sup> Ben Aris, “Ukraine’s prosecutor general identifies \$5.5bn of assets bought with looted PrivatBank funds” (Bne Intellinews, 6 Nov. 2018), <https://www.intellinews.com/ukraine-s-prosecutor-general-identifies-5-5bn-of-assets-bought-with-looted-privatbank-funds-151418>.
- <sup>69</sup> European Commission, *Macro-Financial Assistance to Ukraine: Disbursement of the First Instalment*, Information Note to the European Parliament and to the Council (30 Nov. 2018), [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/economy-finance/information\\_note\\_-\\_mfa\\_ukraine\\_1st\\_instalment.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/economy-finance/information_note_-_mfa_ukraine_1st_instalment.pdf).
- <sup>70</sup> OGP, “07 Beneficial Ownership Registry” (2018), <https://www.opengovpartnership.org/commitment/07-beneficial-ownership-registry>.

- <sup>71</sup> Civil Society Legislative Advocacy Centre, “Fact-Sheet on Beneficial Ownership in Nigeria” (2018), <http://cislacnigeria.net/wp-content/uploads/2018/02/BO-FACTSHEET.pdf>.
- <sup>72</sup> Uche Igwe, “Is beneficial ownership transparency possible in Nigeria?” (OGP, 8 Jun. 2017), <https://www.opengovpartnership.org/stories/beneficial-ownership-transparency-possible-nigeria>.
- <sup>73</sup> Ben Chapman, “Shell and Eni face one of the biggest corruption cases in corporate history over \$1.3bn Nigerian oil field” (Independent, 16 Sept. 2018), <https://www.independent.co.uk/news/business/analysis-and-features/shell-and-eni-face-one-of-the-biggest-corruption-cases-in-corporate-history-over-13bn-nigerian-oil-a8537506.html>.
- <sup>74</sup> Ibrahim Mu’azu (Dir. Corp. Comm’ns), “Renewed Vigilance to Prohibit Illicit Financial Flows in Nigeria’s Banking System” (Central Bank of Nigeria, 2015), [https://www.cbn.gov.ng/out/2015/ccd/illicit\\_financial\\_flows.pdf](https://www.cbn.gov.ng/out/2015/ccd/illicit_financial_flows.pdf).
- <sup>75</sup> Tobi Soniyi, “Establishment of Beneficial Ownership Register in the Offing to Unmask Real Owners of Companies” (This Day, 10 Feb. 2017), <https://www.thisdaylive.com/index.php/2017/02/10/establishment-of-beneficial-ownership-register-in-the-offing-to-unmask-real-owners-of-companies>.
- <sup>76</sup> OGP, “06 Beneficial Ownership Register” (2017), <https://www.opengovpartnership.org/commitment/06-beneficial-ownership-register>.
- <sup>77</sup> Global Forum on Asset Recovery, *Guide to Beneficial Ownership Information: Legal Entities and Legal Arrangements*, Nigeria, [https://star.worldbank.org/sites/star/files/bo\\_country\\_guide\\_nigeria.pdf](https://star.worldbank.org/sites/star/files/bo_country_guide_nigeria.pdf).
- <sup>78</sup> Nigeria EITI, *Nigeria EITI beneficial ownership roadmap* (Dec. 2016), <https://eiti.org/document/nigeria-eiti-beneficial-ownership-roadmap>.
- <sup>79</sup> Open Contracting Data Standard, “Open Contracting Data Standard: Documentation” (2016), <http://standard.opencontracting.org>.
- <sup>80</sup> OGP, *Open Government Declaration* (Sept. 2011), <https://opengovpartnership.org/open-government-declaration>.
- <sup>81</sup> OCP, “Data Standard” (2019), <https://www.opencontracting.org/data-standard>.
- <sup>82</sup> Igwe, “Is beneficial ownership transparency possible in Nigeria?”
- <sup>83</sup> OGP, “Featured Commitment - Mongolia” (7 Jul. 2016), <https://www.opengovpartnership.org/stories/featured-commitment-mongolia>.
- <sup>84</sup> Erica Westenberg and Aaron Sayne, *Beneficial Ownership Screening: Practical Measures to Reduce Corruption Risks in Extractive Licensing* (Natural Resource Governance Institute, May 2018), [https://resourcegovernance.org/sites/default/files/documents/beneficial-ownership-screening\\_0.pdf](https://resourcegovernance.org/sites/default/files/documents/beneficial-ownership-screening_0.pdf).
- <sup>85</sup> Transparency International, “While the G20 Drags its Feet, the Corrupt Continue to Benefit from Anonymous Company Ownership” (19 Apr. 2018), [https://www.transparency.org/news/feature/while\\_the\\_g20\\_draggs\\_its\\_feet\\_the\\_corrupt\\_continue\\_to\\_benefit\\_from\\_anonymous](https://www.transparency.org/news/feature/while_the_g20_draggs_its_feet_the_corrupt_continue_to_benefit_from_anonymous).
- <sup>86</sup> Knobel, *Beneficial ownership verification: ensuring the truthfulness and accuracy of registered ownership information*.
- <sup>87</sup> Zosia Sztukowski, et al., “Verification,” a 4-part series (OpenOwnership, 2017–2018), <https://www.openownership.org/tag/verification/>.
- <sup>88</sup> Emile van der Does de Willebois et al., *The Puppet Masters: How the Corrupt Use Legal Structures to Hide Stolen Assets and What to Do About It* (The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, 2011), <https://star.worldbank.org/sites/star/files/puppetmastersv1.pdf>.
- <sup>89</sup> Emile van der Does de Willebois et al., *The Puppet Masters: How the Corrupt Use Legal Structures to Hide Stolen Assets and What to Do About It* (The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, 2011), <https://star.worldbank.org/sites/star/files/puppetmastersv1.pdf>.
- <sup>90</sup> FATF – Egmont Group, *Concealment of Beneficial Ownership* (FATF, Jul. 2018), <https://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/FATF-Egmont-Concealment-beneficial-ownership.pdf>.
- <sup>91</sup> Zosia Sztukowski and Chris Taggart, *What we really mean when we talk about verification: Authentication & authorization (Part 2 of 4)* (OpenOwnership, Sept. 2017), <https://www.openownership.org/news/what-we-really-mean-when-we-talk-about-verification-authentication-and-authorization-part-2-of-4/>.
- <sup>92</sup> Knobel, *Beneficial ownership verification: ensuring the truthfulness and accuracy of registered ownership information*.
- <sup>93</sup> Global Witness and DataKind UK, “The Companies We Keep: What the UK’s open data register actually tells us about company ownership,” <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/corruption-and-money-laundering/anonymous-company-owners/companies-we-keep/>.
- <sup>94</sup> OGP, “Commitments 05 Beneficial ownership verification system” (2016), <https://www.opengovpartnership.org/commitment/05-beneficial-ownership-verification-system>.
- <sup>95</sup> OGP, “Commitments 07 Beneficial Ownership Registry” (2018), <https://www.opengovpartnership.org/commitment/07-beneficial-ownership-registry>.



- <sup>96</sup> Danish Business Authority, “Beneficial Owners,” <https://danishbusinessauthority.dk/beneficial-owners>.
- <sup>97</sup> Juraj Labant and Gabriel Šípoš, *The Register of Beneficial Ownership in Slovakia: Revolutionary transparency, questionable implementation, unsure benefits* (Transparency International Slovakia, Jun. 2017), [http://transparency.sk/wp-content/uploads/2017/06/Register-of-beneficial-ownership\\_study2017.pdf](http://transparency.sk/wp-content/uploads/2017/06/Register-of-beneficial-ownership_study2017.pdf).
- <sup>98</sup> Labant and Šípoš, *The Register of Beneficial Ownership in Slovakia*.
- <sup>99</sup> Labant and Šípoš, *The Register of Beneficial Ownership in Slovakia*.
- <sup>100</sup> Jana Liptáková, “The new register has already come into fruition” (Spectator Slovakia, 28 Sept. 2017), <https://www.spectator.sme.sk/c/20659897/the-new-register-has-already-come-into-fruition.html>.
- <sup>101</sup> Transparency International Czech Republic, “Andrej Babiš is our Controlling Person (Beneficial Owner), Says Agrofert” (22 Jun. 2018), [https://www.transparency.org/news/pressrelease/andrej\\_babish\\_is\\_our\\_controlling\\_person\\_czech\\_republic](https://www.transparency.org/news/pressrelease/andrej_babish_is_our_controlling_person_czech_republic).
- <sup>102</sup> Jennifer Rankin, “Brussels urged to investigate Czech PM over business empire” (The Guardian, 20 Sept. 2018), <https://www.theguardian.com/world/2018/sep/20/brussels-urged-to-investigate-czech-pm-over-business-empire>.
- <sup>103</sup> Knobel, *Beneficial ownership verification: ensuring the truthfulness and accuracy of registered ownership information*.
- <sup>104</sup> Dmytro Kotlyar and Laura Pop, “Asset Declarations: A Threat to Privacy or a Powerful Anti-Corruption Tool?” (The World Bank, 26 Sept. 2016), <http://www.world-bank.org/en/news/opinion/2016/09/26/asset-declarations-a-threat-to-privacy-or-a-powerful-anti-corruption-tool>.
- <sup>105</sup> Ruxandra Burdescu et al., *Stolen Asset Recovery: Income and Asset Declarations: Tools and Trade-Offs* (The World Bank, Nov. 2009), [https://www.unodc.org/documents/corruption/Publications/StAR/StAR\\_Publication\\_-\\_Income\\_and\\_Asset\\_Declarations.pdf](https://www.unodc.org/documents/corruption/Publications/StAR/StAR_Publication_-_Income_and_Asset_Declarations.pdf).
- <sup>106</sup> Reity O’Brien, Kytja Weir, and Chris Young, “State Supreme Court Judges Reveal Scant Financial Information” (The Center for Public Integrity, 19 May 2014), <https://www.publicintegrity.org/2013/12/04/13808/state-supreme-court-judges-reveal-scant-financial-information>.
- <sup>107</sup> Open Data Kosovo, *Asset Declarations in Central and Eastern Europe: Current Trends (Assets Declarations in CEE Countries, 2017)*, <http://assetdeclarations.transparency-ee.org/the-report>.
- <sup>108</sup> Transparency International Georgia, “How Civil Society Organizations Use Asset Declarations for Monitoring and How to Facilitate Their Work,” <http://csb.gov.ge/uploads/How-Civil-Society-Organizations-Use-Asset-Declarations-for-Monitoring-TI-Georgia.pdf>.
- <sup>109</sup> OpenOwnership, *Learning the lessons from the UK’s public beneficial ownership register* (OpenOwnership and Global Witness, Oct. 2017), <https://www.openownership.org/uploads/learning-the-lessons.pdf>.
- <sup>110</sup> National Crime Agency (UK), *National Strategic Assessment of Serious and Organised Crime (2018)*, <https://nationalcrimeagency.gov.uk/who-we-are/publications/173-national-strategic-assessment-of-serious-and-organised-crime-2018/file>.
- <sup>111</sup> Rebecca Flanagan, “Register of beneficial owners of overseas entities owning UK land” (KPMG, 3 Aug. 2018), <https://home.kpmg/uk/en/home/insights/2018/08/tmd-register-of-beneficial-owners-of-overseas-entities-owning-UK-land.html>.
- <sup>112</sup> OpenOwnership, *Learning the lessons from the UK’s public beneficial ownership register*.
- <sup>113</sup> Companies House (UK), *Companies House Annual Report and Accounts 2016/17*, presented to Parliament (18 Jul. 2017), [https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/633763/CompaniesHouse\\_AnnualReport\\_2017\\_web\\_version.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/633763/CompaniesHouse_AnnualReport_2017_web_version.pdf).
- <sup>114</sup> Luke Harding, Caelainn Barr and Dina Nagapetyants, “Everything you need to know about the Azerbaijani Laundromat” (The Guardian, 27 Nov. 2017), <https://www.theguardian.com/world/2017/sep/04/everything-you-need-to-know-about-the-azerbaijani-laundromat>.
- <sup>115</sup> OCCRP, “The Azerbaijani Laundromat” (4 Sept. 2017), <https://www.occrp.org/en/azerbaijanilaundromat>.